



Mairie de Mittainvilliers-Vérigny

1 Place de la Mairie - MITTAINVILLIERS-VERIGNY

contact@mittainvilliers-verigny.fr

Arrêté 49/2025

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Joël MINORET

Profession : Président Club de l'Amitié de Fontaine la Guyon et de ses environs

Domicilié(e) : 25, Rue Charles Peguy 28190 FONTAINE-LA-GUYON (EURE-ET-LOIR)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à .

Du 24 janvier 2026 à 11 heures 00

Au 24 janvier 2026 à 21 heures 00

Pour le motif Thé dansant

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 17 décembre 2025

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire Mittainvilliers-Vérigny

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Joël MINORET 25, Rue Charles Peguy 28190 FONTAINE-LA-GUYON (EURE-ET-LOIR) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 24 janvier 2026 à 11 heures 00

Au 24 janvier 2026 à 21 heures 00

Pour le motif Thé dansant à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Mittainvilliers-Vérigny, le 17 décembre 2025

